

VILLE DE MONTRÉAL

Service des parcs, des espaces verts, des sports et des loisirs
Direction des parcs et des espaces verts

2053, Jeanne-d'Arc, 4^e étage
Montréal (Québec) H1W 3Z4

Montréal, le 18 mars 2003

Monsieur Jean-François Viau
Président
Office de Consultation Publique de Montréal
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

**OBJET : Assemblée de consultation publique, soirée du 17 mars 2003
Agrandissement d'une aire d'affectation « équipement collectif et
Institutionnel » au parc Jarry - projet Tennis Canada
Précisions sur le statut actuel et passé du parc Jarry.
N/Réf. : index 401**

Monsieur,

J'aimerais corriger une affirmation qui a été faite lors de la soirée de consultation publique d'hier soir concernant le statut actuel et passé du parc Jarry, affirmation fautive pouvant prêter à confusion.

Les deux représentants de la Coalition pour la protection du parc Jarry, Madame Marie-Michelle Poisson et Monsieur Marc Langlois, ont déposé un mémoire qu'ils ont présenté à la séance de consultation du 17 mars 2003. Au moment de répondre à une question des commissaires, Madame Poisson a affirmé que le parc Jarry a changé de statut à la suite de la fusion municipale, c'est-à-dire, qu'il était auparavant un parc local et qu'il serait devenu depuis, à tort, un parc métropolitain.

Il est faux d'affirmer que le parc Jarry était considéré comme un parc local avant la fusion municipale puisque, déjà par sa dimension, ses usages et sa fréquentation, il jouait, et ce depuis déjà plusieurs décennies, un rôle de grand parc urbain. Le Service des parcs, des espaces verts, des sports et des loisirs (ou de son ancien nom avant la fusion municipale, le Service des parcs, des jardins et des espaces verts) a toujours parlé du parc Jarry comme d'un parc d'envergure métropolitaine, et ce, tel que vous pourrez le constater dans la publication produite en 1995 sur les parcs de Montréal (à la page 12).

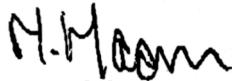
Monsieur Jean-François Viau

- 2 -

Le 18 mars 2003

Pour le parc Jarry actuel, depuis la fusion municipale, en vertu de la Loi sur la réorganisation municipale (article 94 de l'annexe I), il est clairement fait mention qu'il fait partie des grands parcs urbains dont la responsabilité relève du Conseil de ville, tout comme une vingtaine d'autres grands parcs qui sont maintenant décrits comme parcs métropolitains (4), parcs-nature (12) et grands parcs urbains (6 dont le parc Jarry). Il s'agit d'une reconnaissance du rôle métropolitain de ces parcs. Bien qu'ils puissent offrir des services de proximité, ils ont pour caractéristiques principales 1) de desservir un plus large bassin de population, 2) d'offrir des installations répondant à des besoins pour l'agglomération de Montréal et 3) d'être le lieu d'activités et de rassemblement d'envergure urbaine, et parfois même internationale.

Je vous remercie, Monsieur, de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.



Mario Masson
Chef de section, grands parcs et réseaux
Division planification et aménagement
872-8689

MM/jl

- p.j. : Brochure sur les parcs, 1995, page 12
Règlement qui identifie les parcs relevant de la Ville
- c.c.: M. Cosmo Maciocoa, membre du comité exécutif, responsable des parcs
M. Érick Santana, directeur, arrondissement Villeray – Saint-Michel –
Parc – Extension
M. Michel Devoy, directeur par intérim, Direction des parcs et des espaces
verts

RÈGLEMENT
02-006**RÈGLEMENT QUI IDENTIFIE LES PARCS RELEVANT DU CONSEIL DE LA VILLE ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT**

Vu l'article 94 de l'Annexe I de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (2000, chapitre 56).

À l'assemblée du 20 décembre 2001, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Relèvent du conseil de la ville, les parcs suivants :

1° les parcs métropolitains :

- a) le parc du Mont-Royal;
- b) le parc Jean-Drapeau;
- c) le parc René- Lévesque;
- d) le parc linéaire du Complexe environnemental Saint-Michel.

2° les parcs-nature :

- a) le parc de l'Anse-à- l'Orme;
- b) le parc du Cap St-Jacques;
- c) le parc du Bois-de-l'île Bizard;
- d) le parc du Bois-de-Liesse;
- e) le parc de l'île-de-la-Visitation;
- f) le parc de la Pointe-aux-Prairies;
- g) le parc du Bois-de-Saraguay;
- h) le parc du Bois-d'Anjou;
- i) le parc du Bois-de-la-Roche;
- j) le parc des îles Gagné, Rochon et Boutin;
- k) le parc de l'île Ménard;
- l) le parc de l'île cadastre 150.

3° les grands parcs urbains :

- a) le parc Angrignon;
- b) le parc Maisonneuve, y compris le golf municipal;
- c) le parc Lafontaine;
- d) le parc Jarry;
- e) la promenade Bellerive;
- f) le parc des Rapides.

2. Tous les autres parcs et places publiques sur le territoire de la Ville de Montréal. relèvent des conseils d'arrondissement.

3. Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2002.

Le Service en quelques chiffres

Nombre d'employés en personnes-années	1240
Budget annuel (1995)	90 000 000 \$
Budget d'investissement (1995)	20 000 000 \$

Les espaces verts (parcs, jardins, places publiques)

	<i>nombre</i>	<i>superficie en hectares</i>
espaces aménagés	716	1 634
espaces à aménager	165	181
Total	881	1815

Les parcs municipaux aménagés

	<i>nombre</i>	<i>superficie en hectares</i>
places et squares	23	12
mini-parcs	242	41
parcs de voisinage	201	319
parcs de quartier	47	366
parcs urbains	3	62
parcs métropolitains:	0	745
<i>parc Mont-Royal (201 hectares)</i>		
<i>parc des Île (221 hectares)</i>		
<i>parc Maisonneuve (69 hectares)</i>		
<i>parc Lafontaine (40 hectares)</i>		
<i>parc Angrignon (100 hectares)</i>		
<i>parc Jarry (44 hectares)</i>		
parcs ornementaux	191	89
Total	716	1634

Les principaux équipements dans les parcs

	<i>nombre</i>
aires de jeu pour enfants (0-6 ans)	284
aires de jeu pour enfants (6-12 ans)	269
aires de jeu pour adultes	138
terrains de balle	206
terrains de soccer	86
terrains de tennis	202
patinoires extérieures	174
terrains de football	7
aires de basket-ball	32
aires multisports	38
pistes d'athlétisme	12
pentons de ski	7
équipements de jeux pour enfants	2500
pistes de ski de fonds (75 kilomètres)	9

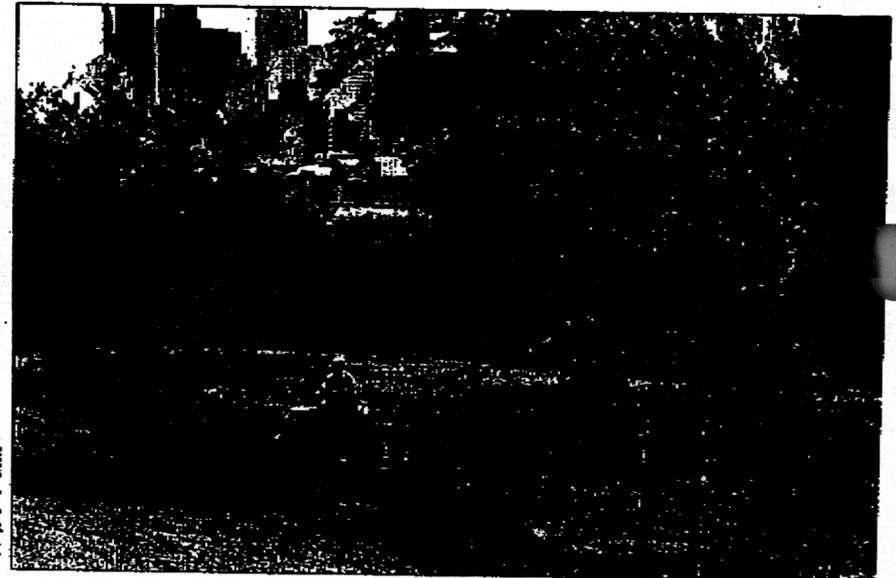


Photo: Johanne Pelcous